



APPEL À CANDIDATURE

Résidence de création, Street-art printemps-été 2026

Date limite de candidature : **15 août 2025**

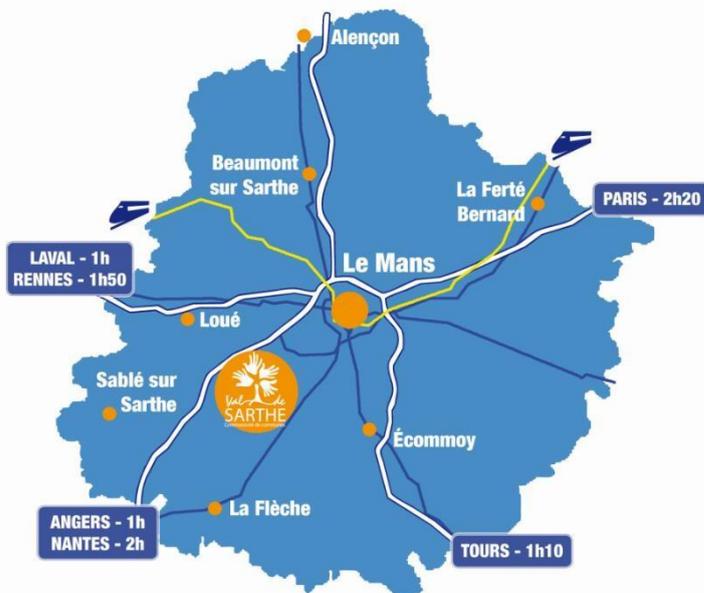
Date d'audition : **septembre 2025**

Contexte

À l'occasion de l'ouverture récente de la voie verte entre La Suze-sur-Sarthe et La Flèche, une résidence de création est proposée durant la saison 2026 afin de réaliser une œuvre de street art sur l'ouvrage permettant d'accompagner la descente des usagers sous la Route Départementale 23. Cette résidence aboutira à la création d'une fresque participative avec les habitants du territoire ainsi qu'à une exposition au Centre d'art de l'île MoulinSart.

Présentation de la Communauté de communes porteuse du projet

Située au sud-ouest de l'agglomération du Mans, la Communauté de communes du Val de Sarthe forme un ensemble de 31 000 habitants et regroupe 16 Communes : Cérans-Foulletourte (3 387 habitants), Chemiré-le-Gaudin (995 habitants), Étival-lès-Le Mans (1 887 habitants), Fercé-sur-Sarthe (580 habitants), Fillé-sur-Sarthe (1 525 habitants), Guécé-lard (3 172 habitants), La Suze-sur-Sarthe (4 563 habitants), Louplande (1 486 habitants), Malicorne-sur-Sarthe (1 882 habitants), Mézeray (1 852 habitants), Parigné-le-Pôlin (1 051 habitants),



Roëzé-sur-Sarthe (2 569 habitants), Saint-Jean-du-Bois (609 habitants), Souigné-Flacé (657 habitants), Spay (2 843 habitants) et Voivres-lès-Le Mans (1359 habitants).

Le Projet de territoire du Val de Sarthe

La Communauté de communes et les 16 Communes du territoire du Val de Sarthe, ont adopté à l'unanimité en mars 2022 un Projet de territoire innovant projeté sur le long terme (2022-2035) et articulé autour des transitions écologique et sociétale.

Créer un territoire plus sobre, favorisant l'autonomie de ses habitants, construire des coopérations éducatives, démocratiques, solidaires et conviviales, développer la créativité et le sentiment d'appartenance constituent les axes forts de ce projet collectif.

Site internet : <https://www.val-de-sarthe.fr/territoire-institution/projet-de-territoire/>

Le Centre d'art de l'île MoulinSart

L'île MoulinSart, à Fillé-sur- Sarthe, est un véritable écrin naturel et un site touristique et culturel avec plus de 37 000 visiteurs à l'année. Construit au XVe siècle, le Moulin Cyprien plonge sa roue à aubes dans la Sarthe. Ici, la mouture se fait à la meule de pierre et à partir de céréales produites localement. L'équipement rénové permet la mouture de deux céréales : le blé et le sarrasin. Labellisées Agriculture Biologique, les farines sont vendues sur place, à la Boutique et servent aux ateliers pédagogiques.

Créé en 2008 par la Communauté de communes du Val de Sarthe, le Centre d'art de l'île MoulinSart est un lieu de production et de diffusion de l'art contemporain. Il propose une programmation artistique et culturelle en lien avec l'actualité des services, du projet de territoire et des enjeux de transition écologique et sociétale portés par la Communauté de communes. Situé dans l'ancienne grange à grains d'un moulin remis en activité, le Centre d'art développe, de mars à octobre, un programme de résidences, d'expositions, d'éditions et d'actions de médiation. Il reçoit le soutien du Département de la Sarthe et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles – Ministère de la Culture.

Site internet : <https://ile-moulinsart.fr/>

Histoire de la voie verte

La ligne SNCF de l'Aubinière - La Suze-La Flèche



Mise en service en 1877, la ligne de l'Aubinière à La Suze était une ligne de chemin de fer, dans le département de la Sarthe, qui permettait de relier Le Mans à La Flèche. Elle faisait partie d'un itinéraire Le Mans - La Flèche - Saumur.

L'Aubinière est un lieu-dit situé environ 6 km au Nord-Ouest de La Flèche, où se situe la bifurcation avec la Ligne Aubigné-Racan - Sablé

La fermeture au service voyageurs de la ligne de l'Aubinière à La Suze a été prononcée en date du 6 avril 1970.



Mise en œuvre de la voie verte

Suite à sa fermeture, la ligne de chemin de fer entre La Flèche et La Suze, longue de 29 km, a été intégrée au programme départemental de création de 85 km de voies vertes par le réaménagement d'anciennes voies ferrées.

Lancée en 2023, le projet est implanté sur deux territoires : la Communauté de communes du Val de Sarthe et la Communauté de communes du Pays Fléchois et traverse 7 communes :

Communes traversées	Communautés de communes
La Suze-sur-Sarthe	CC Val de Sarthe (CC VDS)
Saint-Jean-du Bois	CC Val de Sarthe (CC VDS)
Mézeray	CC Val de Sarthe (CC VDS)
Malicorne-sur-Sarthe	CC Val de Sarthe (CC VDS)
Arthezé	CC Pays Fléchois (CC PF)
Villaines-sous-Malicorne	CC Pays Fléchois (CC PF)
La Flèche	CC Pays Fléchois (CC PF)

- Légende :
- V44, « Vélobuissonnière »
 - V47, « Vallée du Loir à vélo »
 - Liaison Noyen-sur-Sarthe Sablé-sur-Sarthe
 - Voies vertes existantes
 - Projet de 29 km

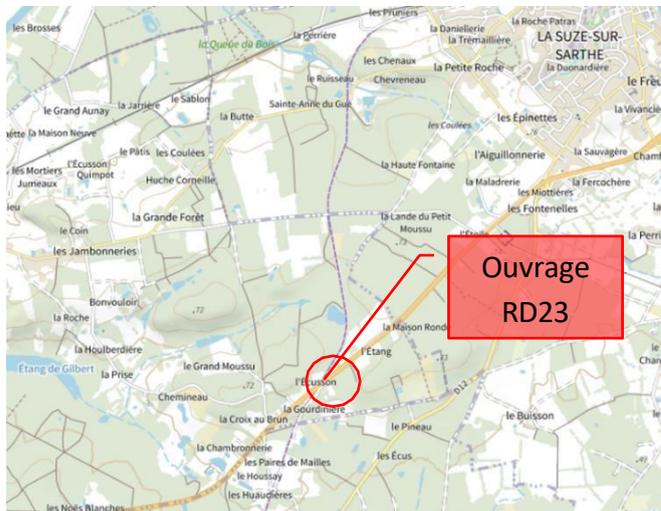


À noter : le présent appel à candidature est porté par la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Pour la portion concernant cette dernière, 3 000 tonnes de traverses et 3 500 tonnes d'acier ont été démantelés afin de laisser place à un nouvel aménagement ouvert aux mobilités douces. Son inauguration officielle est programmée le 27 mai prochain.

Ouvrage sous la route départementale RD23 :

Sur le territoire de la CC VDS, afin de pouvoir traverser la route départementale (RD) 23 en sécurité, il a été réalisé un passage souterrain, mettant en œuvre un ouvrage et des murs de soutènement en béton.



Photos de l'ouvrage dans sa globalité et de ses accès

Côté nord



Vue panoramique





Vue 1



Vue 2



Vue 3



Vue 4



Vue 5



Côté Sud



Vue panoramique



Vue 6



Vue 7



Vue 8

Données techniques - Côtes de l'ensemble de l'ouvrage

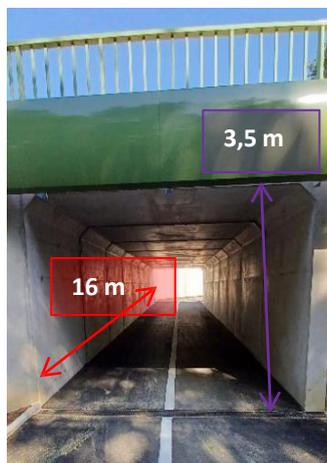
Côté nord



Côté sud



Tunnel



À noter : le présent appel à candidature ne porte pas sur la totalité de l'ouvrage mais concerne uniquement le mur situé au nord, côté Saint-Jean-du-Bois.



Un territoire en mouvement : des événements autour de la mobilité douce

Le Val de Sarthe s'engage activement pour promouvoir des modes de déplacement plus durables, accessibles et adaptés à tous. Tout au long de l'année le territoire propose une multitude d'actions en faveur de la mobilité douce : animations, ateliers, expérimentations citoyennes et événements festifs.

Des initiatives telles que Mai à Vélo, le Défi Mobilité proposé par la Région Pays de la Loire ou encore la Semaine Européenne de la Mobilité permettent de sensibiliser les habitants aux bienfaits de la marche, du vélo ou du covoiturage. Au programme : challenges kilométriques, essais de nouveaux moyens de transport comme les vélobus ou les tricycles, ateliers de réparation, balades accompagnées et concerts itinérants.

Ces événements s'inscrivent aussi dans une dynamique plus large avec la **Fête des Voies Vertes**, organisée par l'AF3V, qui valorise les itinéraires sécurisés pour piétons et cyclistes et avec la semaine Européenne de la mobilité qui a lieu chaque année en septembre. Pour l'édition 2025, de nombreux événements célébrant l'ouverture de la Voie Verte avec le grand public seront proposés.

Description du projet

Il est proposé à l'artiste ou au collectif d'artistes de créer une œuvre de Street Art sous forme de fresque participative avec les habitants du territoire sur un des murs accompagnant la descente de la voie verte, sous la route départementale 23 entre La Suze-sur-Sarthe et La Flèche. Cette fresque sera conçue en alternance avec des plantes retombantes plantées dans un parterre surplombant les murs.

Simultanément à l'inauguration de la fresque en fin août 2026, le Centre d'art accueillera une exposition coconstruite avec l'artiste ou le collectif d'artistes et les services communautaires de la Communauté de communes du Val de Sarthe. L'exposition pourrait accueillir différentes formes artistiques (installation, témoignages, dessins, peintures, audios, vidéos...) faisant écho à la fresque et à l'histoire de la voie verte.

Objectifs et intérêts du projet

Le projet s'inscrit dans le Projet de territoire du Val de Sarthe et servira plusieurs enjeux :

- **Étoffer la programmation culturelle et artistique sur le territoire** et hors les murs du Centre d'art par la réalisation d'œuvres artistiques en lien avec l'actualité du territoire et ses habitants ;
- **Favoriser l'implication citoyenne** dans les projets de création artistique ;
- **Améliorer le confort** des infrastructures publiques pour les usagers par une mise en valeur d'un équipement structurant de la voie verte ;
- **Sensibiliser** à la mobilité durable et aux transitions écologiques par la création d'une œuvre thématique et participative.

L'exposition au Centre d'art de l'île MoulinSart

Simultanément à la livraison de la fresque, une exposition sera proposée dans le Centre d'art de l'île MoulinSart. Elle sera construite conjointement avec l'artiste ou le collectif d'artistes ainsi que les services communautaires. L'artiste ou le collectif d'artiste proposera des œuvres à part entière et des éléments issus du projet (travail préparatoire, croquis, dessins, vidéos, sons, documentant le projet). Le cas échéant, l'exposition pourra également intégrer les restitutions des ateliers d'Éducation Artistique et Culturelle réalisés au cours du projet. Les services communautaires proposeront des éléments de documentation, d'histoire et des témoignages en lien avec le territoire, la voie verte et ses usages.

Implication citoyenne / Éducation Artistique et Culturelle

60 heures d'interventions auprès du public sont envisagées durant la résidence sous forme de chantiers participatifs/d'ateliers :

- 15h d'atelier auprès d'une classe du territoire (école ou collège) ;
- 9h à 15h avec des jeunes du service enfance de 10-11 ans (été 2026, dans le cadre d'un mini-camps)*;
- 9h à 15h d'atelier avec les points jeunes du territoire (printemps et/ou été 2026)** ;
- 9h à 15h d'atelier avec les résidents d'un EHPAD ou d'un foyer de vie du territoire ;
- Interventions avec les publics du territoire lors de temps forts (événements de l'île MoulinSart, événements autour de la mobilité etc.).

* **Le service enfance** a pour objectif la gestion et l'organisation de l'accueil de loisirs sur les différentes périodes de vacances. Les enfants accueillis sont âgés de 3 à 11 ans. 5 à 6 sites sont ouverts sur le territoire du Val de Sarthe pendant les vacances scolaires. En juillet, 3 bases

mini-camps sont ouvertes sur chaque semaine, du lundi au vendredi, accueillant les enfants âgés de 7 à 9 ans et 10 à 11 ans.

****Quatre points jeunes** sont à disposition à Cérans-Foulletourte, Fercé-sur-Sarthe, Louplande et Roëzé-sur-Sarthe.

Ils sont ouverts aux 11 – 17 ans (ou collégiens) après les cours, en soirée, et parfois pendant les vacances scolaires. Ce sont des lieux d'accueil, d'animation, d'écoute, d'information et d'accompagnement aux projets. Les jeunes ont la possibilité de fréquenter l'ensemble des sites. En période scolaire, les points jeunes sont ouverts les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h, et du lundi au vendredi de 10h30 à 18h pendant les vacances.

Cadre technique du projet

Comme précisé ci-avant, l'emplacement prévu pour la mise en œuvre du projet est le mur situé à l'entrée de la trémie sous la Route Départementale 23 entre La Suze-sur-Sarthe et Malicorne-sur-Sarthe, côté Saint-Jean-du-Bois.

Rappel des dimensions du mur :

- Hauteur : de 3,50m à 2,20m
- Longueur : 55 m
- Surface : environ 210 m²

L'artiste concevra une œuvre couvrant partiellement ou intégralement le mur désigné, en intégrant dans sa proposition la présence de plantes retombantes.



Thématiques suggérées

L'artiste ou le collectif d'artistes s'inspirera des thématiques liées au territoire pour concevoir l'esthétique graphique de la fresque :

- Les mobilités douces en lien avec la voie verte ;
- L'histoire de la voie verte ;
- Des éléments issus de la nature et du monde végétal ;
- Des éléments en lien avec les enjeux de développement durable et de transition écologique ;
- Des éléments issus des spécificités, des activités et de l'histoire du territoire et des Communes à proximité.

Temps de résidence

L'artiste ou le collectif d'artistes sera présent **au minimum 6 semaines** sur le territoire. Les périodes de présence de mars 2026 à fin août 2026 sont laissées à la proposition de l'artiste ou du collectif d'artistes et devront garantir de bonnes conditions de réalisation du projet et des interventions EAC.

Au minimum deux temps d'échanges seront organisés avec le groupe de travail (élus et agents) à l'origine du projet.

Le logement

Si besoin, un logement est mis à disposition sur le site de l'île MoulinSart à Fillé-sur-Sarthe pour les temps de présence de l'artiste ou du collectif d'artistes. Il comprend 2 chambres avec 2 salles de douche et toilettes attenantes, quatre lits simples et un espace cuisine. Les repas sont à la charge de l'artiste ou du collectif d'artistes.



Calendrier prévisionnel

- **15 août 2025** : Clôture des candidatures ;
- **Septembre 2025** : Audition des artistes ou collectif d'artistes présélectionnés ;
- **9 octobre 2025** : Réunion agents et artiste pour co-construction du projet ;
- **Printemps-été 2026** : Résidence de l'artiste ou du collectif d'artistes ;
- **Fin août à fin octobre 2026** : Inauguration de la fresque et exposition au Centre d'art de l'île MoulinSart.

Budget

Une enveloppe globale de **9 000 €** sera dédiée au projet comprenant :

- La rémunération de l'artiste ou du collectif ;
- Les frais de production (matériaux, locations de matériel etc.)
- Les frais de déplacement ;
- Le projet EAC et les différents temps de rencontre avec les habitants du territoire.

La production de l'exposition dans le Centre d'art conjointement imaginée par l'artiste ou le collectif d'artistes et les services communautaires fera l'objet d'un **financement distinct** de l'enveloppe budgétaire allouée à la résidence.

Profil attendu

Un street-artiste ou un collectif d'artistes professionnel, expérimenté dans la réalisation de fresques murales en extérieur, est attendu pour ce projet. Il devra se rendre disponible pour une audition le 16 juillet prochain dans le cas où il serait présélectionné.

Dossier de candidature

Un dossier de candidature est attendu pour chaque candidat comprenant :

- Une attestation d'affiliation à la maison des auteur.ice.s, artistes, SIRET, ou n° de Siren pour les associations
- Une présentation du projet comprenant :
 - Un curriculum vitae ;
 - Une note d'intention ;
 - Les modalités d'Éducation Artistique et Culturelle envisagés et leur format ;

- Les modalités techniques de réalisation des graphes (matériaux, étapes de peinture...). L'artiste explicitera également les conditions d'entretien des œuvres dans le temps ;
- Des visuels (images, schéma...) du projet de graph et de l'exposition ;
- Un budget prévisionnel présentant les différents postes de dépenses (rémunération, production, déplacement, intervention EAC) dans la limite du budget indiqué ;
- Un planning prévisionnel précisant les différentes étapes de production et les temps de présence de l'artiste ou du collectif d'artistes ;
- Un portfolio présentant les projets et travaux réalisés antérieurement.

Un contrat spécifiant les engagements de la Communauté de communes du Val de Sarthe et de l'artiste ou du collectif accueilli sera établi.

Dossier de candidature à envoyer par courriel au plus tard le 15 août 2025 en précisant comme objet " Candidature résidence street art 2026 " à
centre.art@cc-valdesarthe.fr